

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 21 JUILLET 2026 A 19 HEURES 30

Présents : Pierre COUTAUD, Evelyne DEGUILLAUME, Gilles CHAVASTELON, Joëlle MEYRIGNAC, Eric MARTIN, Jérémy VEYRET, Victor ROUSSEL, Geneviève LABARRE, François NIARFEIX, Guillaume CHASSAGNE, Christelle VEDRENNE, Zoé VAISSET-LOUVARD, Laëtitia DELOUIS.

Procurations : Isabelle CHARRIER à Christelle VEDRENNE.

Excusés :

Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. CANDIDATURE DE LA COMMUNE A UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE (ABC).

La commune a été sollicitée par l'association Le Champ des Possibles pour réaliser un Atlas de la Biodiversité. Il s'agit d'un diagnostic écologique qui met en évidence les principaux enjeux de la biodiversité du territoire. Cet outil implique l'ensemble de acteurs de la commune (élus, citoyens, associations, acteurs économiques...).

Avant de se lancer dans ce projet, le conseil souhaite réunir les acteurs qui interviennent déjà sur ces sujets (PNR, Conservatoire des espaces naturels, Fédération de pêche) afin de faire l'état des lieux des données existantes et éviter les doublons.

AJOURNE

2. CONVENTION D'INGENIERIE MUTUALISEE DU SYNDICAT DE LA DIEGE AU 1ER JANVIER 2027.

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat de la Diège met à la disposition des communes une offre d'assistance technique de proximité dans les domaines de la cartographie, de la voirie, des bâtiments, des réseaux d'eau potable et d'assainissement, ainsi que de la transition énergétique.

Il indique que le comité syndical, réuni le 10 février 2026, a approuvé une nouvelle convention de mise à disposition de ces services, applicable à compter du 1er janvier 2027. Cette convention unique remplacera l'ensemble des conventions actuellement en vigueur.

Monsieur le Maire présente les principales dispositions de cette convention ainsi que les modalités financières applicables et propose que la commune y adhère pour les services qu'elle souhaite retenir.

APPROUVE

3. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU JUDO-CLUB D'USSEL - MODIFICATION DE VERSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'attribuer une subvention de fonctionnement au Judo-Club d'Ussel dans le cadre du partenariat pour la construction et l'animation du dojo solidaire (programme « 1 000 Dojos »).

Initialement prévu sous forme d'échéances annuelles, Monsieur le Maire propose de modifier les modalités de versement pour procéder au paiement de la totalité de la subvention en une seule fois, pour un montant de 9 267 €.

APPROUVE

4. DEMANDE DE SUBVENTION DGD - EXTENSION DES HORAIRES DE LA MEDIATHEQUE (ANNEE 2).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la médiathèque a étendu ses horaires d'ouverture suite au recrutement d'un agent. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement sur 5 ans lié à la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), la commune dépose une demande de subvention chaque année.

L'agent étant désormais en poste, le plan de financement est réajusté à compter de cette seconde année pour prendre en compte le coût réel de sa rémunération.

Le plan de financement global et révisé de l'opération s'établit comme suit :

Année	Subvention DGD	Reste à charge commune	Total
Année 1	2867 €	1229 €	4096 €
Année 2	2891 €	1240 €	4131€
Année 3	2891 €	1240 €	4131€
Année 4	2065 €	2066 €	4131€
Année 5	2065 €	2066 €	4131€

Pour l'Année 2, le coût annuel s'élève ainsi à 4 131 €, avec une subvention sollicitée auprès de l'État de 2 891 € et un reste à charge pour la commune de 1 240 €.

APPROUVE

5. MODIFICATION DES STATUTS DE HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

En raison de la dissolution du Syndicat mixte de Méouze au 31 décembre 2025, Haute-Corrèze Communauté a décidé d'intégrer dans ses compétences (au titre des « autres compétences ») la gestion du plan d'eau de Méouze, ainsi que la mise en œuvre des projets d'équipements et la promotion touristique du site.

Conformément à la loi, cette modification des statuts de l'intercommunalité est soumise à l'accord des conseils municipaux membres dans un délai de trois mois.

APPROUVE

6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE PEYRELEVADE AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la délibération du Conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté portant création de cinq commissions thématiques et invitant chaque commune membre à désigner ses représentants.

Pour les communes de moins de 19 conseillers municipaux, il est prévu la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant dans chacune des commissions.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les représentants suivants :

Commission	Titulaire	Suppléant
Ressources	Laëtitia DELOUIS	Isabelle CHARRIER
Action territoriale et Economie	François NIARFEIX	Geneviève LABARRE
Proximité et citoyenneté	Zoé VAISSET-LOUVARD	Joëlle MEYRIGNAC
Environnement	Gilles CHAVASTELON	Victor ROUSSEL
Aménagement de l'espace	Eric MARTIN	Jérémy VEYRET

APPROUVE

7. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE PEYRELEVADE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et Haute-Corrèze Communauté. Les travaux de cette commission servent notamment à déterminer les incidences financières de ces transferts sur les attributions de compensation versées aux communes.

Dans le cadre du renouvellement de cette commission, chaque commune membre est invitée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la durée du mandat municipal.

Il est proposé de désigner :

- Représentant titulaire : Pierre COUTAUD
- Représentante suppléante : Evelyne DEGUILLAUME

APPROUVE

8. DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DE LA VOIE COMMUNALE N°32 SITUEE AU VILLAGE DE FREYSSANGES, EN VUE DE SON ALIENATION.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a soumis à enquête publique le projet de déclassement d'une emprise de la voie communale n° 32, située au village de Freyssanges, en vue de son aliénation.

Il précise que cette portion de voie dessert uniquement une propriété privée appartenant à Monsieur et Madame Monnier ainsi que des parcelles boisées. Les parcelles concernées disposent d'un autre accès et ne seront pas enclavées par ce déclassement.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet et conclut qu'aucun élément ne s'oppose au déclassement de cette partie de voie communale en vue de son aliénation.

Il rappelle que les frais liés à la procédure d'enquête publique seront intégralement supportés par le futur acquéreur.

APPROUVE

9. ALIENATION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION XH N°80 SITUEE AU VILLAGE DE CEZEYRAT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la parcelle cadastrée section XH n° 80, d'une superficie de 27 m², est accolée à la propriété de Madame Annie Boisvert et lui permet notamment le stationnement d'un véhicule.

Il indique que Madame Annie Boisvert a sollicité l'acquisition de cette parcelle. Il propose au Conseil municipal de procéder à son aliénation au prix de 4 € le m², soit un montant total de 108 €.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des frais liés à cette aliénation, notamment les frais de commissaire enquêteur, de géomètre et de notaire, sera intégralement supporté par l'acquéreur.

APPROUVE

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

1. CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2027-2029 : PRESENTATION DU DISPOSITIF.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place de la nouvelle contractualisation départementale pour la période 2027-2029.

Dans ce cadre, la commune doit recenser les projets qu'elle souhaite réaliser sur cette période afin de préparer le futur contrat territorial avec le Département.

Un tableau de recensement devra ainsi être complété en précisant, pour chaque projet envisagé, l'ordre de priorité, le descriptif de l'opération, le coût estimatif, l'année prévisionnelle de réalisation, les éventuels cofinancements, l'état d'avancement ainsi que les éventuelles contraintes ou observations particulières.

Les projets recensés seront ensuite transmis au Département et serviront de base aux échanges pour l'élaboration du contrat territorial 2027-2029. Le tableau devra être retourné au Département au plus tard le 2 octobre 2026.

2. RESEAU CUIVRE : FERMETURE DEFINITIVE AU 31 JANVIER 2027.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal de la fermeture du réseau cuivre, prévue au 31 janvier 2027.

À cette date, les services de téléphonie fixe et d'accès à Internet reposant sur le réseau cuivre ne seront plus disponibles. Les habitants utilisant encore ce réseau sont donc invités à anticiper dès à présent leur passage vers une nouvelle solution, notamment la fibre optique.

Il est recommandé à chacun de se rapprocher de son opérateur afin de vérifier sa situation et d'effectuer les démarches nécessaires avant la date de fermeture, sans attendre les dernières semaines.

3. QUESTIONS DIVERSES.

- Le Conseil municipal remercie la commune de Saint-Setiers pour l'aide apportée au cours de ces dernières semaines, ainsi que l'agent des services techniques pour sa disponibilité et son intervention, qui ont permis de faire face aux difficultés rencontrées par la commune en raison du manque de matériel.

- Le devis pour l'acquisition d'un tracteur Valtra G105H a été signé auprès de l'entreprise BONNET. Le montant de l'acquisition s'élève à 83 000 € HT, soit 99 600 € TTC, après reprise par l'entreprise du tracteur Renault de la commune pour un montant de 6 000 € HT, soit 7 200 € TTC.

- Monsieur le Maire avoir été sollicité par un porteur de projet pour l'installation de panneaux photovoltaïques en zone agricole et forestière. Le Conseil ne souhaite pas donner de suite favorable à ce projet.

- Le Conseil municipal est sollicité par le collectif d'opposants à la porcherie de Royère de Vassivière, dont le plan d'épandage s'étend sur le bassin versant de la Chandouille, qui alimente le Lac du Chammet. Bien que n'ayant pas d'avis officiel à rendre à l'Etat dans le cadre de l'instruction de ce dossier, le Conseil se prononce globalement contre ce projet.

Fin de séance à 22h30